

INFORMATIONS POST AGO 14 JUIN 2025**MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD
« MPBS »**

SA au capital de 20 668 860 Dinars
Siège Social : Route de Gabès Km 1,5 - SFAX
Matricule Fiscal : 11599 F / A / M / 000

A la suite de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 14 Juin 2025 ; la société MPBS publie ce qui suit :

- Les résolutions adoptées,
- Le bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

1/ Les résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Société « MPBS » et du groupe « MPBS », et les rapports des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2024 et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2024, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2024 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire adopte la proposition du Conseil d'Administration d'affectation du résultat qui se présente comme suit :

L'Assemblée Générale ordinaire adopte la proposition du Conseil d'Administration d'affectation du résultat qui se présente comme suit :

<i>Résultat de l'exercice 2024</i>	<i>5 432 208,358 Dinars</i>
<i>Résultats reportés antérieurs</i>	<i>7 768 842,525 Dinars</i>
<i>Modifications comptables affectant les résultat reportés</i>	<i>(182 045,319 Dinars)</i>
Sous total	13 019 005,564 Dinars
<i>Dividendes à distribuer</i>	<i>(3 823 739,100 Dinars)</i>
Report à nouveau	9 195 266,464 Dinars

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de **370 millimes** par action correspondant à la somme globale de 3 823 739,100 Dinars à prélever sur les résultats reportés.

La mise en payement des dividendes est fixée pour la date du **10 juillet 2025**.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions prévues par les articles 200 et suivants et de l'article 475 du CSC, dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer des jetons de présence à hauteur de 8.000 Dinars Brut par administrateur au titre de l'exercice 2024.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

2/Le bilan après affectation du résultat comptable

ACTIFS	31-déc-24	31-déc-23	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31-déc-24	31-déc-23
<u>Immobilisations incorporelles</u>	458 148,455	458 148,455	Capital social	20 668 860,000	20 668 860,000
Moins : amortissements	-434 083,190	-414 914,847	Réserves légales	2 066 886,000	2 066 886,000
	43 233,608	43 233,608	Prime d'émission	7 105 528,000	7 105 528,000
<u>Immobilisations corporelles</u>	39 906 339,203	34 451 577,914	Autres capitaux propres	231 463,378	397 231,157
Moins : amortissements	-24 750 741,460	-23 051 045,286	Reserve ordinaire	5 000 000,000	5 000 000,000
	15 155 597,743	12 400 532,286	Réserves spéc. réinvest.	1 745 400,000	1 745 400,000
<u>Immobilisations financières</u>	18 800 867,044	18 378 089,734	Modifications comptables	-182 045,319	
Moins : provisions			Résultats reportés	9 195 266,464	7 768 842,525
	18 800 867,044	18 378 089,734	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	46 013 403,842	44 752 747,682
Total des actifs immobilisés	33 980 530,052	30 821 855,970	Résultat de l'exercice		
Autres actifs non courants	7 041,796	32 916,701	Total cap. propres après affectation	46 013 403,842	44 752 747,682
Total actifs non courants	33 987 571,848	30 854 772,671	PASSIFS		
ACTIFS COURANTS			Passifs non courants		
Stocks	18 172 113,875	10 328 174,473	Emprunts	2 141 551,900	3 543 726,749
Provisions	-261 141,793	-261 141,793	Autres passifs financiers	22 000,000	19 000,000
	17 910 972,082	10 067 032,680	Provision		
Clients et comptes rattachés	20 106 326,059	20 762 929,267	Total des passifs non courants	2 163 551,900	3 562 726,749
Provisions	-2 259 660,513	-2 418 911,640	Passifs courants		
	17 846 665,546	18 344 017,627	Fournisseurs	4 484 971,328	2 787 725,495
Autres actifs courants	2 889 872,669	2 367 174,702	Autres passifs courants	5 843 991,232	3 666 418,360
Placement et autres actifs financiers	50 942,770	1 546 873,364	Concours bancaires et autres passifs financiers	14 387 334,292	9 504 375,531
Liquidités et équivalents de liquidités	207 227,679	1 094 122,773	Total des passifs courants	24 716 296,852	15 958 519,386
Total des actifs courants	38 905 680,746	35 823 250,545	Total des passifs	26 879 848,752	19 521 246,135
TOTAL DES ACTIFS	72 893 252,594	64 273 993,817	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	72 893 252,594	64 273 993,817

3/L'état d'évolution des capitaux propres :

Désignations	Capital social	Réserves légales	Réserves ordinaires	Subvent. d'invest.	Réserves spéciales de réinvest.	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
SNC au 31/12/2023	20 668 860,000	2 066 886,000	5 000 000,000	397 231,157	1 745 400,000	7 105 528,000	7 768 842,525	0,000	44 752 747,682
Encaissement subvention									
Subv. inscrite au Résultat				-165 767,779					-165 767,779
Résultat de l'exercice 2024								5 432 208,358	5 432 208,358
solde au 31/12/2024 avant affectation	20 668 860,000	2 066 886,000	5 000 000,000	231 463,378	1 745 400,000	7 105 528,000	7 768 842,525	5 432 208,358	50 019 188,261
Affectation du résultat de l'exercice 2024								-5 432 208,358	-5 432 208,358
Modif.compt.							-182 045,319		-182 045,319
Résultats reportés							5 432 208,358		5 432 208,358
Dividendes à distribuer exercice 2 024							-3 823 739,100		-3 823 739,100
SNC au 31/12/2024	20 668 860,000	2 066 886,000	5 000 000,000	231 463,378	1 745 400,000	7 105 528,000	9 195 266,464	0,000	46 013 403,842

4.3 La liste des membres du conseil d'administration

Membres du conseil	Mandat	Qualification	Activité professionnelle	Autres mandats D'administrateur
Mr. Sofiène SELLAMI	2023-2025	Président du conseil	Président du conseil d'administration de « DOMAINE OLIVA »	Administrateur dans « CBM », administrateur dans « MBS », dans « DOMAINE OLIVA » et dans le Groupe « SPG »
Mme Dorra Chaabouni Ep SELLAMI	2023-2025	Membre		
Mr. Mohamed SELLAMI	2023-2025	Directeur Général	Gérant de « SPECTRA », Gérant de « ENERGIKA » et MOBITECH	Administrateur dans « DOMAINE OLIVA »
Mr. Malek SELLAMI	2023-2025	Membre	Gérant de « HABITAT » et Directeur Général de « DOMAINE OLIVA »	Administrateur dans « DOMAINE OLIVA »
Mr Ahmed Ben MASSAOUD	2023-2025	Membre représentant des actionnaires minoritaires	Gérant de la société SOFEM	
Mr. Mahdi SELLAMI	2023-2025	Membre	Directeur Général de la société « CBM »	Administrateur dans CBM et Administrateur dans MBS
Mr. Kais SELLAMI	2023-2025	Membre	Directeur Général de la société « MBS »	Administrateur dans MBS et Administrateur dans CBM
Mr. Mohamed REGAYEG	2023-2025	Membre indépendant	PDG de la société « SOPAL »	Administrateur dans AMECAP et administrateur dans TICAD
Mr. Khaled SELLAMI	2023-2025	Membre indépendant	Directeur Général du Groupe « ESSILOR SIVO »	Administrateur dans ESSILOR SIVO et administrateur dans la société SIFCOL
Mme Fatma Gargouri Ep KHEMAKHEM	2023-2025	Membre	Administrateur délégué Auprès de la direction générale du groupe MPBS	

INFORMATIONS POST AGE 14 JUIN 2025

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD « MPBS »

SA au capital de 20 668 860 Dinars
Siège Social : Route de Gabès Km 1,5 - SFAX

A la suite de la tenue de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 Juin 2025 ; la société MPBS publie ce qui suit :

- Les résolutions adoptées

1/Les résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur l'opération de Split, approuve le dit rapport et approuve le fractionnement (split) de la valeur nominale de l'action MPBS de 2 Dinars actuellement, à 1 Dinar après réalisation de l'opération.

La date d'effet de cette division, est fixée à la date du 15 juillet 2025

A partir de la date précitée, le capital social de la MPBS se composera de 20 668 860 actions d'une valeur nominale de 1 dinar chacune.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, et sous réserve de la réalisation de l'opération de Split ramenant la valeur nominale des actions MPBS de 2 dinars à 1 dinar, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 6 des Statuts de la Société :

ARTICLE 6 "Nouveau" : CAPITAL SOCIAL

Le capital social de la société est fixé à vingt Millions six Cent soixante-huit Mille huit Cent soixante Dinars (20 668 860 TND) divisé en vingt Millions six Cent soixante-huit Mille huit Cent soixante Actions (20 668 860 actions) nominatives d'Un Dinar (1 TND) chacune, libérées intégralement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au conseil d'administration tous pouvoirs, pour la réalisation de cette opération.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou dûment représentés